



Communiqué de presse de la Fédération France Victimes

Le 07 mai 2020

Augmentation des signalements d'escroqueries sur Internet depuis le début du confinement

Depuis le 17 mars, les demandes de victimes concernant les arnaques et escroqueries sur Internet sont en hausse. Cela peut s'expliquer notamment par une augmentation de l'utilisation d'internet dans le cadre du confinement (télétravail, cours en visioconférence, achats en ligne...) qui induit une augmentation de l'exposition au risque.

Les victimes d'arnaques rapportent de nombreuses situations parmi lesquelles :

- **Diffusion d'une fausse offre de location ou d'emploi**, afin de soutirer des documents personnels dans le but d'usurper l'identité de la personne.
- **Arnaque sur un site dédié à la vente entre particuliers**. Il arrive régulièrement que l'usurpateur fournisse à l'acheteur une carte d'identité obtenue frauduleusement afin de le rassurer)
- **Arnaque aux faux supports informatiques (ordinateur bloqué ou semblant être pris en main à distance)** avec un dépannage prétendument assuré par des experts.
- **Arnaques aux faux investissements en bourse en ligne**.

- **Arnaques sentimentales, qui constitue une attaque à l'intégrité morale des victimes. Elles peuvent provoquer : isolement, déprime, le suicide dans les cas les plus graves. Sur internet**, la technique adoptée est souvent celle qui suit : un arnaqueur usurpe une identité attrayante afin d'attirer sa victime, pour ensuite établir une relation de confiance et obtenir de l'argent, le tout par mail. Il existe également le chantage par webcam, la personne vous menace alors de diffuser des images de vous sur les réseaux si vous ne payez pas une certaine somme. Cela peut aussi être un ami qui se présente dans le besoin.

Dans le cadre de toutes ces situations, la victime peut se retrouver confrontée à un **ransomware** (= logiciel malveillant qui bloque l'accès à l'ordinateur des victimes et exige une rançon)

Comment France Victimes agit face aux arnaques ?

L'aide fournie par le réseau d'associations France Victimes consiste avant tout en un accompagnement des victimes depuis le dépôt de plainte jusqu'à une éventuelle indemnisation lorsque l'infraction est caractérisée.

Le 116 006 permet une écoute des victimes, afin d'évaluer leurs besoins et la nature de l'aide nécessaire. Le but est donc d'orienter les victimes vers les partenaires idoines (souvent déjà consultés préalablement par les appelants, comme **cybermalveillance.gouv.fr** qui informe et assiste les victimes via des prestataires référencés) ou le réseau France Victimes pour un accompagnement (aide à la pré-plainte en ligne, signalement sur la plateforme PHAROS*).

Plateforme PHAROS* = plateforme du ministère de l'intérieur chargée du signalement d'infractions sur internet, des faits tels que : la pornographie – le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, l'apologie du terrorisme, les arnaques financières utilisant internet. Cette plateforme est traitée par des policiers et gendarmes qui vérifient la présence d'une infraction à la loi et contactent les autorités compétentes en fonction du méfait pour ouvrir une enquête sous l'autorité du Procureur de la république.

En d'autres termes, France Victimes permet d'appuyer la démarche des victimes et de faciliter leur saisie des dispositifs existants.

Dans les situations les plus traumatisantes (très fort sentiment de culpabilité et honte de « s'être fait avoir ») la victime peut bénéficier d'un soutien psychologique spécifique.

FRANCE VICTIMES

France Victimes - Toutes les victimes depuis 1981.

On commence à parler d'aide aux victimes en 1981 sous la présidence de François Mitterrand lorsque Robert Badinter devient ministre de la Justice. En 1982, est créé au ministère de la Justice le « bureau de la protection des victimes et de la prévention », qui a pour mission de constituer un cadre législatif et de définir la politique publique en faveur des victimes.

En 1986, la création de l'INAVEM concrétise l'émergence d'un réseau associatif dans le domaine de l'aide aux victimes. L'INAVEM se constitue en fédération en juin 2004 et change de nom en 2017 pour devenir France Victimes. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

France Victimes et la justice

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes.

Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

À chaque fois qu'il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :

Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du code de procédure pénale. La fédération est présidée depuis 2017 par Maryse le Men Régnier.

Relations médias pour la fédération France Victimes :

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85